



HAL
open science

Champ(s) de formation Arts Lettres Langues

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'un champ formations. Champ(s) de formation Arts Lettres Langues. 2016, Université d'Angers. hceres-02036071

HAL Id: hceres-02036071

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02036071v1>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations



Rapport du champ de formation

Arts, lettres, langues

Présenté par

l'Université d'Angers - UA

Campagne d'évaluation 2015-2016 (Vague B)

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

Au nom du comité d'experts,²

Yves Abrioux, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

² Les rapports d'évaluation "sont signés par le président du comité". (Article 11, alinéa 2)

Présentation du champ

Au niveau licence, l'offre de formation du champ *Arts lettres et langues* de l'Université d'Angers s'articule autour de trois mentions : *Lettres* (qui comporte aussi une double licence *Lettres-histoire*), *Langues étrangères appliquées* (comportant quatre parcours), *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales* (comportant des parcours monovalents - une seule langue vivante - et bivalents). Une spécialité *Guide-conférencier* de licence professionnelle est également intégrée au champ.

Le champ *Arts lettres et langues* comprend deux mentions de master de l'Université d'Angers en cohabilitation avec l'Université du Maine : la mention *Lettres et langues* et la mention *Langues étrangères, affaires et commerce*. Il faut noter que ces deux mentions font par ailleurs l'objet d'un partenariat avec l'Université catholique de l'Ouest (UCO), qui porte une spécialité dans chacune d'entre elles. Enfin, une troisième mention, *Didactique des langues*, portée principalement par l'Université du Maine et reposant sur un partenariat académique impliquant quatre universités, est également intégrée dans le champ *Arts lettres et langues* de l'Université d'Angers par le biais de deux spécialités, *Didactiques, politiques linguistiques, TICE* (technologies de l'information et de la communication pour l'enseignement) (quatre parcours) et *Ecole et plurilinguisme*, portées par l'Université d'Angers.

Toutes les formations de l'Université d'Angers sont portées par l'Unité de formation et recherche *Lettres, langues et sciences humaines* (UFR LLSH), ainsi que par l'UFR ESTHUA Tourisme et Culture (pour la seule spécialité *Guide-conférencier*).

Le champ de formation est adossé à un laboratoire bi-site pluridisciplinaire, *Lettres, langues, littératures* des Universités d'Angers et du Maine et à deux laboratoires mono-sites appelés à fusionner en 2017 : le *Centre d'étude et de recherche sur imaginaire, écritures et cultures*, et le *Centre de recherches interdisciplinaires en langue anglaise*. Quatre domaines professionnels sont principalement concernés. Le domaine culturel et le commerce s'appuient sur des partenaires locaux et nationaux (pour le deuxième, le secteur des vins et spiritueux). Les spécialités de master en édition et en traduction travaillent quant à elles en collaboration avec des associations professionnelles qui interviennent dans la formation.

Synthèse de l'évaluation de formations du champ

Le champ *Arts lettres et langues* comporte trois mentions de licence de facture classique portées par l'UFR *Lettres, langues et sciences humaines* : *Langues étrangères appliquées (LEA)* ; *Lettres* ; et enfin *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales (LLCER)*. La première propose une ouverture intéressante à l'international par son accent sur une deuxième, voire une troisième langue étrangère. La dernière comporte des parcours bilingues attractifs en plus de parcours monolingues qui ne se démarquent pas des formations équivalentes d'établissements proches. La spécialité *guide-conférencier* de la mention de licence professionnelle *Développement et protection du patrimoine culturel* a une forte dimension professionnalisante structurée autour d'un projet conciliant théorie, pratique et développement international. Elle n'a pas d'équivalent dans la région. La mention *Lettres* entretient un « rapport académique externe » avec la mention *Lettres modernes* de l'UCO, les licences LEA et LLCER étant quant à elles sous conventionnement avec l'UCO. L'articulation du champ de l'Université d'Angers et des formations de ce partenaire en licence, mais aussi en master mériterait d'ailleurs d'être explicitée.

L'Université d'Angers porte deux mentions de master dans le cadre d'une cohabilitation avec l'Université du Maine et d'un conventionnement avec l'UCO. Dans la mention *Langues étrangères, affaires et commerce*, elle assure la spécialité *Négociation trilingue en commerce international*. Dans la mention *Lettres et langues*, elle porte les spécialités professionnelles *Edition, édition multimédia et rédaction professionnelle* et *Métiers de la traduction*. La spécialité recherche *Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations* est portée avec l'Université du Maine. Cette dernière porte par ailleurs les spécialités *Négociateur trilingue en commerce international des services* de la mention *Langues étrangères, affaires et commerce* et *Littérature pour la jeunesse* de la mention *Lettres et langues*. L'UCO porte la spécialité *Langues, communication interculturelle et stratégie d'entreprise* de la mention *Langues étrangères, affaires et commerce*, ainsi que la spécialité *Interculturalité, langues et cultures* de la mention *Lettres et langues*. Elle participe aussi à la spécialité *Métiers de la traduction*. Une troisième mention de master en *Didactique des langues* portée par l'Université du Maine et cohabilitée par l'Université d'Angers implique l'Université de Tours sur deux parcours et compte deux spécialités rattachées au

champ *Arts lettres et langues*. La cohabilitation des masters permet de proposer une offre de formation diversifiée et cohérente à l'échelle régionale, bien qu'elle n'en facilite pas la lecture et que l'éloignement des deux universités constitue un frein à la mutualisation des enseignements et au pilotage collégial. Le recours exclusif à l'enseignement à distance dans certains parcours, qui pourrait pallier ces difficultés, est aussi parfois un facteur de fragilisation. A l'inverse, l'initiation à la recherche qui se pratique dans certaines licences et qui peut comporter une participation à des manifestations organisées par ces laboratoires, est un élément extrêmement positif.

Aux contenus disciplinaires des licences s'ajoutent plusieurs orientations garantes de qualité : l'attention portée à la progressivité des formations, des apprentissages méthodologiques orientés vers la professionnalisation autant qu'une poursuite d'études en master, des cours mutualisés témoignant d'une politique d'ouverture. La politique de mobilité obligée en troisième année de la mention *Langues, littératures et civilisations étrangères et régionales*, bien que très intéressante, affaiblit toutefois le suivi des cours, ce qui peut nuire à la spécialisation disciplinaire.

Présente dès la licence, la dimension professionnalisante n'a toutefois pas la même qualité d'une mention à l'autre, malgré la mise en œuvre de projets personnels professionnels. La place accordée aux stages n'est pas toujours suffisamment lisible. Le suivi des stages souffre trop souvent d'un encadrement insuffisant et de l'absence de modes d'évaluation rigoureux.

L'enseignement en licence se fait en présentiel, les étudiants salariés pouvant toutefois être dispensés du contrôle continu. L'évaluation respecte une charte des examens commune à toute l'Université d'Angers. Un enseignement adapté et des modalités d'évaluation spécifiques sont prévus pour les étudiants en situation de handicap. Un emploi du temps adapté peut être prévu pour les sportifs de haut niveau.

Seules les formations dans le domaine des langues étrangères font véritablement une place à l'internationalisation. Le recrutement des étudiants est essentiellement départemental et régional. Les effectifs sont globalement stables. Si les dispositifs d'action en direction des lycées n'empêchent pas une inflation dommageable du nombre d'étudiants s'inscrivant par défaut en anglais, le recrutement sur dossier, puis entretien au niveau bac+2 de la spécialité *guide-conférencier* est à l'inverse garant d'un taux de réussite élevé.

A défaut de tests de positionnement, l'aide à la réussite peut prendre la forme d'un accompagnement personnalisé (enseignant-référent, tutorat), qui témoigne toutefois d'une certaine confusion et ne semble pas toujours porter ses fruits. Les passerelles entre les mentions du champ ou vers d'autres mentions hors-champ mériteraient d'être explicitées.

Les deux mentions de master portées par l'Université d'Angers paraissent afficher une dynamique de spécialisation inégale, au vu de la présence d'un tronc commun important ou d'un taux horaire plus faible en deuxième année de formation dans certaines de leurs spécialités ou parcours.

L'évaluation des étudiants se fait par contrôle continu et/ou final, en fonction des parcours et des spécialités, mais aussi de l'année d'étude. La validation des mémoires et des stages y joue un rôle variable. Comme en licence, des adaptations sont prévues pour les étudiants en situation de handicap et les sportifs de haut niveau. Une place souvent importante, mais néanmoins variable est accordée à l'internationalisation. Clairement affichée, la dimension professionnelle est bien conçue, avec un ancrage assuré dans l'environnement socio-professionnel régional, mais aussi des collaborations structurées avec des associations professionnelles, seule faisant exception la mention *Cultures et critiques du texte en littératures, langues et civilisations* où la dimension recherche prédomine. Les trois spécialités de la mention *Langues étrangères, affaires et commerce* comportent un stage obligatoire en première et en deuxième année. Dans la mention *Lettres-Langues* les stages sont obligatoires ou optionnels selon les spécialités et les sites. La validation des stages bénéficie d'une attention inégale.

Les effectifs de la mention *Lettres et langues* sont en baisse. Ceux de la mention *Langues étrangères, affaires et commerce* témoignent de l'attractivité inégale des parcours et des spécialités. Les mentions de master opèrent une procédure de recrutement sur la base des formations déjà suivies par les candidats et font une place à la reprise d'études. L'accès au master 2 est sélectif. Les passerelles ont une existence peu lisible ou théorique.

L'usage pédagogique du numérique est globalement peu développé. En licence, la place accordée au numérique demeure limitée (il s'agit essentiellement d'unités d'enseignement préparant au C2i). L'enseignement à distance, qui joue un rôle important dans les mentions de master, fait essentiellement appel à la visioconférence. La spécialité *Littérature pour la jeunesse* constitue toutefois une exception. Elle propose entre autres une plateforme innovante pour la méthodologie du mémoire et le repérage des besoins professionnels. On observe que les technologies de l'information et de la communication sont surtout enseignées et pratiquées comme des outils professionnels, plutôt que comme des dispositifs pédagogiques.

Le suivi de l'acquisition des compétences est également insuffisamment développé. En licence comme en master, une seule spécialité professionnelle dispose d'un portefeuille de compétences. Il n'existe pas toujours un supplément au diplôme (ou du moins s'il existe, il n'a pas toujours été versé au dossier), et lorsqu'il existe, il est d'une qualité inégale d'une mention à l'autre.

Le suivi des diplômés est tout aussi insuffisant. Au niveau licence, les données livrées par les seuls services centraux de l'université sont peu probantes. Dans la spécialité *guide-conférencier*, un travail réalisé par l'UFR et à l'intérieur de la formation est venu s'ajouter aux enquêtes ministérielles réalisées à 6 et 30 mois. Le taux de réponse faible aux enquêtes nuit toutefois au suivi de l'insertion professionnelle des diplômés. Au niveau master, les enquêtes réalisées par l'Université connaissent un taux de réponses de plus de 50%, mais ne sont pas partout à jour. Les chiffres d'insertion dans des emplois pérennes sont diversement renseignés selon les parcours et les spécialités. Les associations d'anciens connaissent un développement inégal.

Les équipes pédagogiques comportent un nombre globalement satisfaisant de titulaires en licence. A l'inverse, on peut s'interroger sur la place parfois trop importante des enseignants non chercheurs et des vacataires en master. Des professionnels sont présents dans les deux niveaux.

Les dispositifs de pilotages sont inégaux. A la différence des formations de master, les mentions de licence disposent toutes d'une forme de conseil de perfectionnement. Leur action est toutefois inégalement formalisée. En licence comme en master, l'intégration de professionnels dans le pilotage s'avère difficile. L'évaluation en ligne des enseignements par les étudiants mériterait d'être généralisée en licence. En master, les dispositifs d'évaluation sont d'une qualité inégale et connaissent un taux de réponses souvent faible.

Points forts :

- Des formations de niveau licence solides.
- La cohérence de l'offre en master à l'échelle régionale.
- Une dimension professionnalisante affirmée et lisible, bien ancrée dans la région en master et dotée d'une politique de stages fortement développée.
- La présence de la recherche dans les licences comme dans les masters.
- L'ouverture sur l'international dans certaines mentions de licence.

Points faibles :

- Des passerelles peu lisibles.
- Un suivi des compétences aléatoire.
- Un suivi des diplômés insuffisant.
- Un pilotage inégal des formations.
- Le faible développement du numérique dans la pédagogie, à de rares exceptions près.
- Une validation des stages inégale selon les spécialités et les parcours.

Recommandations :

Il est recommandé de prévoir le renouvellement des formations les plus classiques, afin de souligner la spécificité du champ. Il serait également souhaitable, dans l'intérêt des étudiants, de généraliser le suivi individualisé des stages et la rédaction et le contrôle de rapports de stage. Une concertation approfondie sur les passerelles et le suivi des compétences permettrait aux étudiants de mieux connaître leurs acquis et d'envisager une réorientation en connaissance de cause. Un effort important serait nécessaire pour assurer un véritable suivi des diplômés. Il serait judicieux de procéder à l'harmonisation des dispositifs de pilotage, en portant une attention particulière à leur

dimension collective. Il serait urgent d'engager une réflexion collégiale sur la place du numérique dans la pédagogie, afin de prendre les décisions volontaristes qui s'imposent pour assurer la pérennisation et le développement du champ. Enfin, la politique de conventionnement (avec l'UCO) mériterait d'être explicitée et sans doute mieux exploitée par les équipes concernées. En effet, des possibilités de mutualisation intéressantes existent, mais demeurent inexploitées.

Avis global du comité d'experts

La cohabitation des mentions de master avec l'Université du Maine et l'articulation des spécialités et parcours entre les deux universités assure au champ un potentiel d'affichage stratégique fort. A l'inverse, la place de ces mentions dans l'offre de formation de ces deux établissements pluridisciplinaires n'est pas explicitée dans le dossier champ. De surcroît, la nature des liens entretenus avec l'UCO au niveau master comme au niveau licence n'apparaît pas clairement. En l'absence d'explications dans le dossier champ, on peut se demander ce qui a présidé au choix d'un conventionnement, plutôt que d'un jury rectoral. L'affichage stratégique est moins affirmé au niveau licence, où les mentions ne se distinguent pas toujours de celles des établissements proches. Par ailleurs, en dehors de la gestion de la spécialité de licence professionnelle *guide-conférencier* de l'UFR ESTHUA Tourisme et culture, aucune indication n'est donnée de l'inscription des mentions de licence dans la politique de formation de l'Université. A l'inverse, les formations comportent une dimension d'internationalisation qui ne peut que contribuer à l'affichage à l'international. L'ancrage dans l'environnement socio-économique et culturel est globalement réel et clairement affiché (sauf dans la licence LEA, ce qui est surprenant pour une formation fortement préprofessionnalisante). Le champ est adossé de manière cohérente à des laboratoires de recherche qui interviennent dans la formation. Cependant, l'équilibre recherche-professionnalisation est parfois inégal. Dans ces différents domaines, le champ peut s'appuyer sur la politique développée à l'échelle de l'Université.

Si la cohérence scientifique du champ repose en premier lieu sur la structure classique de nombre de ses spécialités ou parcours, la généralisation des efforts de singularisation entrepris dans certains d'entre eux stimulerait le renouvellement des pratiques disciplinaires et interdisciplinaires. La pertinence du champ repose plus particulièrement sur sa dimension professionnalisante. En adéquation avec l'environnement local et régional, celle-ci ne néglige pas pour autant les opportunités sectorielles à l'échelle nationale.

La coordination des enseignements dans le cadre du conventionnement avec l'UCO mériterait d'autant plus d'être explicitée que la spécialité de la mention de master *Lettres et langues* portée par l'UCO s'est fragilisée avant d'être définitivement supprimée. Les mutualisations entre les parcours et les spécialités sont inégalement développées. Un effort de développement de l'informatique pédagogique est tout particulièrement souhaitable dans le cadre des masters multi-sites.

Observations de l'établissement

Réponse au rapport du comité HCERES sur le champ de formation Arts Lettres Langues

Nous remercions les collègues de l'HCERES qui ont expertisé notre autoévaluation, pour la mise en exergue des points forts et des points faibles du champ, ainsi que pour les recommandations qui ont été faites. Si certains éléments du rapport appellent les commentaires et précisions qui figurent ci-après, l'ensemble des avis contribueront à la construction de la nouvelle offre de formation.

Avant tout, il est important de souligner la spécificité du territoire angevin avec la coexistence, sur ce champ, d'un seul établissement public d'enseignement supérieur, donc d'une seule université (l'Université d'Angers), et de plusieurs établissements privés, l'association Saint-Yves (UCO) et l'IRCOM. Ce sont les établissements privés, UCO et IRCOM, qui font concurrence à l'Université d'Angers. Pour le domaine qui nous intéresse, en licence, le ministère et le rectorat de l'académie ont demandé en 2013 que les dernières mentions de l'UCO qui n'étaient pas encore conventionnées avec l'Université d'Angers (LLCER, LEA, Lettres) renoncent au jury rectoral.

Le rapport (en particulier, dans l'évaluation de la Licence LLCER) souligne l'effort de démarquer les formations de celles proposées dans les établissements des environs par la mise en place à la rentrée 2012 de deux parcours LLCER bivalents qui remportent un succès croissant, ainsi que les efforts entrepris pour que les étudiants de la mention Lettres aient la possibilité de poursuivre jusqu'en L3 l'étude des langues anciennes.

En ce qui concerne les formations dépendant de l'UFR LLSH de l'université d'Angers, il existe bien un dispositif commun à l'ensemble des formations pour l'aide à la réussite des étudiants. Depuis plus de 10 ans, l'UFR a mis l'accent sur cette question en insistant sur les enseignements de MTU et d'Expression écrite et orale en L1, sur la mise en place des professeurs référents, sur la détection des étudiants qui veulent abandonner, sur le fonctionnement des conseils de perfectionnement... Ces dispositifs, poursuivis depuis le plan Réussite en licence, permettent d'expliquer les bons résultats de l'Université d'Angers concernant le taux de réussite en licence ou le taux de passage de L1 vers L2.

L'éloignement géographique des universités (Angers, Le Mans, Tours), souligné par les experts ne doit pas masquer le fait que les mutualisations des enseignements existant au niveau master sont bien réelles et que la collégialité du pilotage est facilitée par l'appartenance commune d'une partie des enseignants-chercheurs à l'unité de recherche bi-site du 3L.AM.

L'initiation à la recherche se pratique de façon égale dans la totalité des licences du champ ALL dépendant de l'UFR LLSH de l'Université d'Angers : La L3 propose en effet un volume non négligeable d'enseignement de préprofessionnalisation incluant un volume minimum par semestre d'initiation à la recherche.

La mobilité en troisième année de licence n'est nullement « obligée ». Elle est certes vivement encouragée, mais dans la mesure où les échanges se font dans le cadre d'accords avec des universités partenaires et sur la base de contrats pédagogiques validés par des enseignants et enseignants-chercheurs appartenant à la formation, il est difficile d'affirmer qu'une mobilité « puisse nuire à la spécialisation disciplinaire », en particulier pour des étudiants des cursus LLCER et LEA.

Depuis plusieurs années, les enseignants sont engagés dans une démarche d'innovation pédagogique comme le montrent l'organisation de journées pédagogiques organisées par l'UA, la participation d'enseignants à de réguliers ateliers, ou l'utilisation massive et généralisée de la plateforme moodle.

Conformément aux directives de l'établissement, l'ensemble des formations ont progressivement mis en place des comités de pilotage et des conseils de perfectionnement, tant au niveau Licence qu'au niveau Master. Et si une fréquence régulière n'a pas encore pu être atteinte dans toutes les spécialités, le sujet est une préoccupation réelle des responsables de formations.

S'agissant du pilotage des formations, l'ensemble des éléments statistiques nécessaires au pilotage existe aujourd'hui à travers par exemple une généralisation des fiches diplômes, fiches COM, fiches suivi de cohorte, fiches insertion, fiches équipes pédagogiques, fiches évaluation des formations, fiches coût des formations.

De la même manière les enquêtes d'insertion professionnelle en LP et M réalisées annuellement (à échéance 6 mois, 18 mois et 30 mois après l'obtention du diplôme), dont les résultats sont transmis systématiquement aux composantes, comprennent des informations très riches sur les taux d'insertion, de poursuite d'études, sur la durée de recherche d'emploi, sur la part d'emplois stables, sur les salaires, sur la rétention régionale, sur l'adéquation de l'emploi avec le niveau de la discipline et le niveau de la formation...

Ces informations sont mises à la disposition des responsables de formation et des composantes, par la direction du pilotage et de l'évaluation depuis 3 ans, via une plateforme dédiée. Cependant l'autoévaluation a mis en évidence des niveaux d'appropriation et d'utilisation très inégaux de ces données. Dans un souci d'amélioration continue du pilotage des formations, des efforts vont être menés pour communiquer sur et sensibiliser à l'enjeu stratégique de ces éléments, notamment auprès des structures de coordination (par exemple, les collegia ou le comité Licence-Master) d'une part et des conseils de perfectionnement, dont la mise en place sera effective et étendue à l'ensemble des formations, d'autre part. Le cas échéant, des indicateurs complémentaires pourront être développés par la DPE en fonction des besoins exprimés par les composantes. Dans ce même esprit, la qualité des données formation continue reste à améliorer dans le système d'information, tout comme les indicateurs de mesure de l'attractivité des formations.

Christian Robledo

Président de l'Université d'Angers

